

— ENFANCE / FAMILLE — ADOPTION

Le service Adoption, filiation et origines du Département initie, accompagne et instruit les demandes d'agrément des candidats à l'adoption. Il permet et accompagne aussi, sous certaines conditions, l'accès aux origines personnelles.



Agrément



L'agrément en vue d'une adoption



Démarche d'adoption

- > De l'obtention de l'agrément à l'arrivée de l'enfant



Accès aux documents

- > L'accès à son dossier personnel et aux origines